



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 36 - 12.04.2018

En exercice....26  
Présents.....22  
Votants.....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES**

**17. EQUIPEMENTS SPORTIFS  
FONDS DE CONCOURS**

**Commune de Saint-Clément des Baleines -  
Réhabilitation de la salle polyvalente - Solde**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU.

**Secrétaire de séance :** M. Gérard JUIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201836-DE  
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 36 - 12.04.2018

En exercice....26  
Présents.....22  
Votants.....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES**

**17. EQUIPEMENTS SPORTIFS  
FONDS DE CONCOURS**

**Commune de Saint-Clément des Baleines -  
Réhabilitation de la salle polyvalente - Solde**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*

*Vu la délibération n° 5 en date du 28 février 2013 et portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs,*

*Vu la délibération municipale de la commune de Saint-Clément des Baleines n°2016-janvier-2 en date du 20 janvier 2016,*

*Vu la délibération n° 40 du 06 avril 2016 portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Clément des Baleines pour la réhabilitation de la salle polyvalente,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 avril 2018,*

Considérant que la demande de la commune de Saint Clément des Baleines en date du 27 janvier 2016 répond en tout point à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune de Saint Clément des Baleines ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2018 ;

Il convient, dès lors, d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Montant définitif De l'opération	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire	
1 003 381,08 €	265 000,00 €	738 381,08 €	301 014,32 €	
			1 <sup>er</sup> versement	Solde
			133 708,20 €	167 306,12 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201836-DE  
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 36 - 12.04.2018

En exercice....26  
Présents .....22  
Votants .....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES**

**17. EQUIPEMENTS SPORTIFS  
FONDS DE CONCOURS**

**Commune de Saint-Clément des Baleines -  
Réhabilitation de la salle polyvalente - Solde**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (Monsieur Gilles DUVAL ne prend pas part au vote), décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution à la commune de Saint Clément des Baleines du solde du fonds de concours d'un montant global de 167 306,12 € pour la réhabilitation de la salle polyvalente,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de fonds de concours, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le :  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201836-DE

Reçu le 13/04/2018



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT  
D'UN FONDS DE CONCOURS  
POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
DE LA COMMUNE DE SAINT CLÉMENT DES BALEINES**

**ENTRE :**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE**, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 Saint Martin de Ré, représentée par son Président en exercice, Monsieur Lionel QUILLET, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

**D'une part,**

**ET :**

**LA COMMUNE DE SAINT CLÉMENT DES BALEINES**, Rue de la Mairie, 17590 Saint Clément des Baleines, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Gilles DUVAL, dûment habilité par une délégation à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

**D'autre part,**

**PREAMBULE**

Par courrier du 27 janvier 2016 la commune de Saint Clément des Baleines a sollicité de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré une subvention d'investissement pour la réhabilitation de sa salle polyvalente.

Conformément aux conditions d'éligibilité et d'attribution, ainsi que les modalités administratives et de versement validées par les élus communautaires, la demande formulée par la commune de Saint Clément des Baleines est éligible au financement prévu par les dispositions législatives.

Le montant des travaux portant sur la réhabilitation de la salle polyvalente initialement évalué à 891 388,00 € hors taxes, s'élève finalement à 1 003 381,08 €.

Le montant global des subventions attendues était de 302 847,00 € et s'élève finalement à 265 000,00 €.

Par délibération en date du 20 janvier 2016, le Conseil Municipal de la commune de Saint Clément des Baleines a sollicité un fonds de concours pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Par délibération n° 40 en date du 06 avril 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 267 416,40 € à la commune de Saint Clément des Baleines pour la réhabilitation de la salle polyvalente, et le versement immédiat de la moitié soit 133 708,20 €.

Par courrier en date du 13 décembre 2017, la commune de Saint Clément des Baleines a sollicité le versement du solde du Fonds de Concours relatif à la réhabilitation de la salle polyvalente.

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20180412-D201836-DE  
Reçu le 13/04/2018

**CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE I – OBJET**

Le présent avenant a pour but d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Île de Ré à la commune de Saint Clément des Baleines et destiné à la réhabilitation de la salle polyvalente.

Les autres dispositions restent inchangées.

**ARTICLE II – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS**

Considérant l'achèvement des travaux et les pièces comptables présentées par la commune de Saint Clément des Baleines, la Communauté de Communes de l'Île de Ré accorde au bénéficiaire un fonds de concours d'un montant global de 301 014,32 € pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Fait à Saint Martin de Ré en deux exemplaires originaux le

Pour la Communauté de Communes,

Monsieur Lionel QUILLET,  
Président

Pour la commune de Saint Clément des  
Baleines,  
Monsieur Gilles DUVAL,  
Maire

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201836-DE  
Reçu le 13/04/2018